

ACTION CANCER DU SEIN DU QUÉBEC, ENVIRONMENTAL DEFENCE, ECOJUSTICE

Déclaration conjointe d'organismes œuvrant en santé environnementale concernant l'application de la loi par le gouvernement fédéral à l'égard des PFAS

Les organisations environnementales et de santé se réjouissent de voir le gouvernement faire respecter les obligations de déclaration des substances chimiques et tenir Estée Lauder responsable de l'utilisation de PFAS non déclarés, ces « produits chimiques éternels », dans ses produits. Alors que d'autres pays et États adoptent rapidement des mesures réglementaires pour éliminer progressivement les PFAS des produits, le Canada doit rattraper son retard — sous peine d'être laissé pour compte. Nous ne pouvons pas permettre que le Canada devienne un dépotoir pour des produits contenant des PFAS interdits ailleurs. Sans règles plus strictes, les produits canadiens risquent également de rencontrer des obstacles pour accéder aux marchés dotés de normes environnementales et sanitaires plus élevées.

Le Canada peut mieux nous protéger contre les PFAS et autres substances toxiques en :

- Agissant rapidement pour finaliser l'inscription de la classe des PFAS en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) et en accélérant l'adoption de règlements visant à éliminer les PFAS des cosmétiques, des textiles et d'autres produits ciblés ;
- Renouvelant de façon permanente le financement essentiel du *Plan de gestion des produits chimiques* ;
- Veillant à ce que les équipes de recherche et d'application de la réglementation à Environnement et Changement climatique Canada disposent des ressources nécessaires pour protéger la population canadienne et l'environnement.

Contexte :

- Estée Lauder Cosmetics Ltd. a été [condamnée à une amende de 750 000 \\$](#) pour avoir omis de déclarer l'utilisation de PFAS dans un eyeliner, en violation de la LCPE.
- L'évaluation rigoureuse des PFAS menée par le Canada a conclu que ce groupe de « produits chimiques éternels » répond à la définition de substance « toxique » au sens de la LCPE. Toutefois, le gouvernement doit encore finaliser sa proposition visant à ajouter les PFAS à la Liste des substances toxiques afin de pouvoir aller de l'avant avec leur réglementation. Le Canada a proposé une approche réglementaire sur les PFAS dont les échéanciers sont inutilement longs et étirés.
- La France a accéléré l'interdiction des PFAS dans les cosmétiques, les textiles, les chaussures et les cires pour ski, des mesures entrées en vigueur au début de l'année. Aux États-Unis, des États comme le Minnesota agissent également rapidement pour éliminer les PFAS de certains produits ciblés.
- Le Plan de gestion des produits chimiques évalue et réglemente les substances chimiques au Canada depuis 2006, mais son financement n'a pas été renouvelé — malgré son rôle fondamental dans la définition des responsabilités et des compétences fédérales, ainsi que l'appui de l'industrie à ce programme.

- La Direction de l'application de la loi d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), responsable de cette décision, fait partie des nombreuses directions du ministère touchées par des compressions budgétaires. Ces coupes minent la capacité du Canada à protéger la santé humaine et environnementale contre les effets nocifs des substances toxiques et de la pollution.

À PROPOS D'ENVIRONMENTAL DEFENCE (environmentaldefence.ca) : Environmental Defence est un organisme canadien de premier plan en défense de l'environnement. Il collabore avec les gouvernements, les industries et le public afin de protéger l'eau potable, de lutter contre les changements climatiques et de promouvoir des communautés en santé.

À PROPOS D'ECOJUSTICE (ecojustice.ca) : Ecojustice est le plus important organisme de bienfaisance en droit de l'environnement au Canada. Ecojustice utilise le pouvoir du droit pour protéger la nature, lutter contre les changements climatiques et défendre le droit à un environnement sain. Ses poursuites stratégiques d'intérêt public et ses activités de plaidoyer ont mené à des décisions judiciaires et à des lois et politiques déterminantes, apportant des solutions durables aux enjeux environnementaux les plus urgents au Canada.

À PROPOS D'ACTION CANCER DU SEIN DU QUÉBEC (ACSQ) (acsqc.ca) : ACSQ est un organisme féministe voué à la prévention du cancer du sein et à la défense des droits. ACSQ œuvre à réduire l'incidence du cancer du sein en s'attaquant aux expositions environnementales et professionnelles aux substances toxiques, en faisant la promotion de la prévention primaire et en faisant avancer la justice environnementale et la santé environnementale par la recherche, l'éducation populaire et le plaidoyer politique.

– 30 –

Pour plus d'information ou pour une demande d'entrevue, veuillez communiquer avec :

- Mira Merchant, Environmental Defence, media@environmentaldefence.ca
- Venetia Jones, Ecojustice, vjones@ecojustice.ca
- Naoual Laaroussi, Action cancer du sein du Québec, naoual.laaroussi@acsqc.ca